

## DIRECTOIRE

**M. YVES GERBER** PRÉSIDENT

**M. JEAN-CHRISTOPHE CHANUT** DIRECTEUR INDUSTRIEL

**M<sup>me</sup> CHRISTINE YAACOUB** DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUE

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

**M. PAUL ROSSINES** PRÉSIDENT

**M. MICHEL CAVE** VICE PRÉSIDENT

**M. CHRISTIAN BUCHEL** MEMBRE

**M. MORALD CHIBOUT** MEMBRE

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**MAZARS** COMMISSAIRE TITULAIRE

**MAZARS-FIDUCO** COMMISSAIRE SUPPLÉANT

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 mars 2009

---

Rapport de Gestion du Directoire	Bilan au 31 décembre 2008	Compte de résultat de l'exercice 2008	Annexe des comptes au 31 décembre 2008	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte	Rapport général du Commissaire aux Comptes	Rapports du Commissaire aux Comptes	Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	Le titre Supra et données boursières
_____ 2	_____ 8	_____ 10	_____ 11	_____ 18	_____ 19	_____ 25	_____ 26	_____ 27	_____ 29	_____ 31

# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MARS 2009

Mesdames, Messieurs,

La Société SUPRA connaît au titre de l'exercice 2008 un recul de son chiffre d'affaires. Ce recul s'explique par un effondrement des ventes dans le domaine de la climatisation mobile.

---

## ACTIVITÉ ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

Le chiffre d'affaires total de cet exercice s'établit à 65,9 M€ contre 68,9 M€ en 2007, soit une diminution de 4,3%. Le chiffre d'affaires de SUPRA progresse dans son cœur de métier. Les appareils de chauffage bois évoluent de plus de 5,3%. La progression des poêles est particulièrement sensible, à l'inverse les cheminées et habillages en pierres traditionnelles sont en très nette régression. De même, les appareils de chauffage électriques et le traitement de l'air progressent de 9,7%. A l'inverse, le chiffre d'affaires de la climatisation mobile est en retrait de 6,5 millions d'euros soit - 80%. Cette chute s'explique en particulier par un niveau de stock extrêmement élevé auprès de nos distributeurs qui se conjugue à un été particulièrement doux.

En termes de répartition géographique, le chiffre d'affaires France s'établit à 56,7 M€ contre 59,9 M€ en 2007, soit un recul de 5,3%. Il convient de noter que la climatisation mobile est commercialisée sur le seul marché français. L'export ressort à 9,2 M€ en 2008, soit une progression de 2,4% par rapport aux 8,9 M€ atteints en 2007.

Supra réalise le meilleur quatrième trimestre des quatre dernières années en progression de 27,1% par rapport au quatrième trimestre de l'année 2007.

Les matières premières et en particulier les composants sidérurgiques et les fontes entrant dans la fabrication de nos produits ont vu leurs prix flamber, au second semestre 2008. Supra n'a pas été en mesure de répercuter au marché ces hausses de matières. L'impact sur le niveau de résultat est de l'ordre de 980 K€.

Les deux filiales SP1 et SP2 détenues à 100% par SUPRA n'ont à ce jour aucune activité.

En date du 05/06/08, Supra SA souhaitant élargir ses activités, acquiert 56,4% de BIOMEES SAS et consolide ainsi sa croissance en s'implantant sur le marché de la fourniture du bois énergie. Cette prise de participation dans cette start-up s'inscrit dans la

volonté de SUPRA de développer une offre et un ensemble de services autour du chauffage bois (installation, entretien, fourniture du combustible...).

BIOMEES au cours de l'exercice 2008 a investi dans une première plate-forme logistique et de transformation en Ile de France pour répondre aux besoins du marché francilien.

BIOMEES a également développé une offre de négoce externalisée sur toute la France. L'activité connaît une hausse importante par rapport à l'exercice antérieur d'une durée de 16 mois.

En date du 18/09/08, SUPRA consolide son réseau de concessionnaires au travers de l'acquisition de 100% de FEU STYLE. Ce rachat s'inscrit dans la volonté de SUPRA d'accompagner, de renforcer et de développer avec les concessionnaires RICHARD LE DROFF, une offre produits et services sur l'ensemble du territoire national.

Au premier semestre 2008 (Exercice fiscal clos au 31 juin 2009), Feu Style a enregistré un chiffre d'affaire de 796 834 € conforme à son plan de marche 2008-2009. La marge commerciale reste stable mais la baisse du résultat net à 4% s'explique par des efforts de promotion commerciale concentrés sur la fin de l'année.

Au cours de l'exercice 2008, nous avons mené avec le concours d'un cabinet extérieur une étude approfondie de nos produits et de nos canaux de distribution. Un plan d'action visant la croissance du chiffre d'affaires en 2009 a été arrêté.

Aucun autre événement marquant n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

---

## INVESTISSEMENTS

---

Nos investissements s'établissent pour l'année 2008 à 3 M€. Ils ont été essentiellement consacrés à la maintenance de l'outil industriel du site d'Obernai, au développement des nouveaux produits, à la mise en œuvre d'un nouvel ERP et au financement de nos participations dans BIOMEES et FEU STYLE.

## ENDETTEMENT

Le montant des emprunts à long et moyen terme remboursés en cours d'exercice s'élève à 236 K€. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

Le solde du capital restant à rembourser, soit 456 K€, concernent des investissements d'équipements industriels.

Le ratio d'endettement sur fonds propres s'établit à 1,9% incluant les intérêts non échus, et le ratio d'endettement sur chiffre d'affaires est de 0,8%.

Des couvertures de change en US dollars ont été prises afin de couvrir les achats prévisionnels de marchandises et matériels dans cette devise pour l'année 2009. Ces couvertures garantissent des achats de 2,85 M\$ à un taux moyen de 1,3816 \$ pour 1 €.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La plus grande part de notre budget Recherche et Développement a été consacrée :

- au renforcement de l'équipe recherche et développement,
- à l'optimisation de la combustion du bois-énergie renouvelable,
- au développement de nouveaux appareils bois,
- au perfectionnement des procédés de fabrication.

## DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice 2008, des dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts, ont été comptabilisées pour un montant global de 20 519 €, et ont donné lieu à une imposition de 6 839 €.

## RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 2008 ressort à 1 123 K€ contre 1 338 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de 2 814 K€ à 1 072 K€.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le Directoire vous propose d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 1 122 886,08 € au compte "Report à nouveau".

Le Directoire vous informe que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	DONT ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40 %
31.12.2007	-	-
31.12.2006	-	-
31.12.2005	1.076.378 €	1.076.378 €

## DETENTION DU CAPITAL SUPRA AU 31 DÉCEMBRE 2008

Rappelons qu'en date du 28/3/2007, EDF par l'intermédiaire de sa filiale EDEV EnR Réparties (devenue depuis février 2008 EDF Energies Nouvelles Réparties) s'est rendue acquéreur de la participation de 66,5% détenus par le groupe fami-

lial Blum dans SUPRA pour un montant de 31,97 € par action marquant ainsi sa volonté d'accélérer son développement dans le domaine des énergies renouvelables réparties. Cette participation dans notre capital ressort à la date d'aujourd'hui à 82,41% pour une détention de 896 929 actions.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 1997, le Conseil d'Administration du 24 octobre 1997, le Directoire du 13 décembre 1999 et le Directoire du 12 février 2001 ont consenti 100 307 options de souscription d'actions à quelques cadres de l'entreprise.

65 000 options qui auraient pu être levées à partir du 24 octobre 2002 au prix de 6,9211 € l'action sont aujourd'hui caduques.

Une nouvelle autorisation a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003 portant sur un nombre total d'options ne pouvant pas donner droit à plus de 80 000 actions, attribuées à hauteur de 65 000 options de souscription d'action selon une décision du Directoire du 11 février 2004.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 22 février 2006 au prix unitaire de 6,256508 € représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 31 mars 2006 de 1 529 171,88 € à 1 552 039,23 € divisé en 1 018 071 actions.

58 307 options portant sur la souscription de 58 307 actions nouvelles ont été exercées le 8 mai 2006 au prix unitaire de 5,2884 € pour 8 307 d'entre elles et au prix unitaire de 6,60 € pour 50 000 d'entre elles, représentant une augmentation de capital de 88 888,45 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 2 juin 2006 de 1 552 039,23 € à 1 640 927,68 € divisé en 1 076 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 13 octobre 2006 et de 3 000 actions le 16 octobre 2006 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 23 octobre 2006 de 1 640 927,68 € à 1 650 074,62 € divisé en 1 082 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 14 janvier 2007 et de 3 000 actions le 17 janvier 2007 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouve ainsi porté le 26 janvier 2007 de 1 650 074,62 € à 1 659 221,56 € divisé en 1 088 378 actions.

15 000 options peuvent être exercées depuis le 11 février 2008 au prix de 6,60 € l'action.

L'ensemble des options consenties représentent 10% du nombre total d'actions composant actuellement le capital social.

Il convient de relever qu'aucune autorisation n'avait été sollicitée en 2008 de l'assemblée générale en vue de permettre à la société d'opérer en bourse sur ses propres actions.

Il est néanmoins rappelé que le solde des actions détenues par la société au 31.12.2008 ressort toujours à 24 538 actions, soit près de 2,25%.

	Actions à droit de vote double	Actions à droit de vote simple	Total capital	% du capital	TOTAL	% droits de vote
EDF EnR	-	896 929	896 929	82,41%	896 929	82,32%
Financière de l'échiquier	-	95 780	95 780	8,80%	95 780	8,79%
Auto détention par SUPRA	-	24 538	24 538	2,25%	24 538	2,25%
Public et salariés	1 228	69 903	71 131	6,54%	72 359	6,64%
Total capital	1 228	1 087 150	<b>1 088 378</b>	100,00%		0,00%
Total des droits de vote théoriques	2 456	1 087 150			<b>1 089 606</b>	100,00%

## MANDATS

Outre les mandats exercés au sein de la société SUPRA SA, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont titulaires des mandats suivants, au 31.12.2008 :

### Directoire :

- Yves GERBER
  - Administrateur de BIOME SAS depuis le 5/6/08
  - Président de FEU STYLE SAS depuis le 18/9/08

### Conseil de Surveillance :

- Paul ROSSINES
  - ECO'ALTERNATIVE : Président du Conseil d'administration depuis le 20/04/07
  - SCS : Membre du Comité de Direction depuis le 05/01/06
  - Bastide Bondoux Etudes Thermiques : Membre du Comité de Direction depuis le 27/04/07
  - Bastide Bondoux Bureaux d'Etudes : Membre du Comité de Direction depuis le 27/04/07
  - TIRU SA : administrateur depuis le 13/06/08
  - RIBO France : Président du Conseil d'Administration depuis le 15/05/08
  - EDF ENR 3 : Président du Conseil d'Administration exerçant la direction générale depuis le 15/12/08
  - EDF ENR 4 : Président du Conseil d'Administration exerçant la direction générale depuis le 15/12/08
  - SILPRO : Membre du Comité de Direction depuis le 27/06/08
  - Parnasse 23 : Membre du Comité de Direction depuis le 5/11/2008
- Christian BUCHEL
  - Directeur général d'ÉS (SA)
  - Président du conseil d'Administration de FIPARES SA
  - Président de PROTIRES SAS

- Représentant permanent de FIPARES SA au conseil d'Administration d'ECOTRAL SA
- Représentant permanent de FIPARES SA au conseil d'Administration de SOFIDAL SA
- Représentant permanent de FIPARES SA au conseil d'Administration de la SAEML VIALIS
- Morald CHIBOUT
  - Administrateur de RIBO
  - Membre du Comité de Direction depuis le 05/01/06 de la société SCS

## POLITIQUE SOCIALE

### EFFECTIFS ET EMPLOI

	EFFECTIF AU 31/12/2008	EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE 2008	EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE 2007
OUVRIERS	196	203	217
ETAM	112	108	101
CADRES et VRP	50	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>361</b>	<b>368</b>

Ces données comprennent les salariés en CDI, CDD, les contrats de professionnalisation, les apprentis. Au cours de l'exercice 2008 nous avons principalement stabilisé nos effectifs en concentrant nos recrutements sur des postes occupés par des salariés remplacés.

### STRUCTURE DE L'EFFECTIF

Répartition par sexe au 31.12.08 : H : 302 / F : 56  
 Age moyen : 43 ans  
 Ancienneté moyenne : 15 ans  
 Le taux d'absentéisme de l'ensemble du personnel est de 3,94 % en 2008, contre 4,17 % en 2007.

## REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

	2008	2007
MASSE SALARIALE	11 283 633	11 570 262
CHARGES SOCIALES	4 745 178	4 881 529

(y inclus provisions)

Face au repli du marché, nous avons réduit notre masse salariale de 2,5 % par rapport à 2007, et ajusté notre recours au personnel intérimaire pour tenir compte de la charge de travail.

## CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

	2008	2007
NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRET	20	21
TAUX DE FREQUENCE	29,58	41,01
TAUX DE GRAVITE	0,42	0,51
NOMBRE DE JOURNEES PERDUES	221	206
TAUX DE COTISATION A.T.	2,97	2,43

Le taux de gravité des accidents du travail s'est amélioré au cours de cet exercice. Nous poursuivons les actions correctives de concert avec les membres du CHSCT pour ramener ce taux à un niveau plus conforme avec les normes de la profession.

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Formations enregistrées ce jour par l'Adefim)

	2008	2007	2006
NOMBRE DE SALARIÉS AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIONS DE FORMATION	165	215	165
VOLUME D'HEURES	3520	4 190	4 926

Les principaux axes de formation ont été consacrés à des formations peinture, analyse de la valeur, lecture de plan. Différentes actions au titre du DIF ont été menées (langues, informatique).

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La dimension environnementale est prioritaire pour l'entreprise. Elle est prise en compte dès la conception des produits dans leur processus de production et leur utilisation.

Le chauffage au bois fait partie des énergies renouvelables qui ne contribuent pas à l'effet de serre.

Tous nos produits sont actuellement Flamme Verte, garantissant des performances élevées et des niveaux d'émissions faibles, et répondent aux normes européennes les plus strictes.

Nous avons réduit nos dépenses énergétiques par :

- La rationalisation des tournées d'enlèvement des Déchets Industriels Banaux,
- La mise en place de portes rapides,
- Le réglage et l'optimisation des installations de combustion,
- La mise sous contrôle des températures de consigne de l'installation de traitement de surface,
- La mise en place progressive des tubes fluorescents plus économes.

Pour le futur nous travaillons sur :

- La mise en place d'un tri des déchets au niveau des bureaux,
- La rentabilité de la mise en place d'un traitement des effluents du dégraissage par un procédé physico-chimique.

## EVALUATION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

### RISQUES FINANCIERS

Dans un environnement en perpétuelle mutation, caractérisé par une forte volatilité des marchés financiers, l'objectif de la société est de couvrir de manière optimale les risques financiers.

- Risques d'endettement et de liquidités

Au 31 décembre 2008, l'endettement net\* du groupe est -3 119 K€.

\* Endettement net : emprunts et dettes financières moins trésorerie et actifs liquides (disponibles à la vente).

- Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros et réalisées en dollars, la société est exposée aux risques de change. Pour se garantir contre les variations de cours des devises, des couvertures de change à terme sont contractées au minimum au taux budget pour la période budgétaire. Ces couvertures au 31 décembre 2008 sont de 2,85 MUSD. Plus de détails sont fournis en annexe au bilan.

- Risques sur les actions

La société SUPRA n'est pas exposée au risque de fluctuations d'actions cotées, ne disposant pas d'un portefeuille d'investissement en titres tiers soumis aux variations des marchés.

- Risque de recouvrement sur les créances clients

Au 31 décembre 2008, le poste clients net représente 15 575 K€ au bilan, soit 20,2 % du chiffre d'affaires TTC.

Les provisions pour clients douteux se sont élevées en 2008 à 1 283 K€, soit 1,95 % du chiffre d'affaires, contre 1,4 % au cours de l'exercice précédent.

Les principes de couverture des risques au moyen de provisions sont détaillés en annexe au bilan.

### RISQUES MARCHÉS

SUPRA est un acteur important sur le marché français du chauffage au bois, du chauffage d'appoint électrique et du traitement de l'air.

- Risque réglementaire

Les appareils à bois font l'objet en France d'un dispositif incitatif consistant en l'octroi d'un crédit d'impôt aux particuliers qui achètent un équipement répondant à des normes minimales de rendement et qui le font installer par un professionnel. Pour 2009, deux changements au niveau du contexte législatif vont influencer le marché :

1. la baisse du crédit d'impôt qui passe de 50% à 40%.
  2. la mise en application de la L.M.E. (Loi de Modernisation de l'Economie) qui oblige le fournisseur à appliquer des délais de règlement n'excédant pas 60 jours date de facture ou 45 jours fin de mois.
- De la même façon, l'évolution des normes d'émission de polluants dans l'atmosphère pourrait impacter le marché du chauffage bois.

- Risque climatique

Les ventes d'équipement de confort thermique sont saisonnières et impactées par la météo. Ce risque est important pour Supra .

- Gestion du risque prix

Le prix des matières premières tôles, acier et fontes est retombé en deçà des plus bas niveaux constatés en 2008. Dans ce contexte, nous n'avons que peu de visibilité pour l'année à venir sur l'évolution des cours.

- Gestion du risque de contrepartie

Au delà du risque prix, SUPRA a décliné une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité d'achats externes de produits complémentaires. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de qualité ou de livraison retardée en cas de défaillance d'un fournisseur.

Du choix des contreparties à leur suivi régulier, SUPRA s'appuie si nécessaire sur les services d'intermédiaires spécialisés dans les zones géographiques concernées.

## RISQUES INDUSTRIELS

L'entreprise a deux champs d'activités :

- L'activité de bureaux :

Les principaux risques sont : Le risque d'incendie pris en compte par des dispositions techniques, systèmes de détections d'alarmes, de balisage par des procédures de prévention, ainsi que par l'organisation régulière d'exercices d'évacuation.

- Les activités industrielles qui concernent la fabrication d'appareils de chauffage métalliques sur le site d'Obernai et la fabrication d'habillages en pierre ou en pierre reconstituée sur le site d'Auneau.

Différentes natures de risques ont été recensées :

- Risque de casse machines,
- Risque de dysfonctionnement des automatismes,
- Risque de dysfonctionnement des systèmes d'information,
- Risque par rapport à la sécurité des tiers,
- Risque d'explosion,
- Risque d'incendie,
- Risque environnemental.

Ces risques sont pris en compte au travers des actions suivantes :

- Vérification, contrôle et suivi périodique des machines et des automatismes,
- Disponibilité en interne des pièces de rechanges critiques, contrat de maintenance sur équipements prioritaires,
- Contrôle périodique et action immédiate en cas d'anomalie,
- Sauvegarde journalière des données du système d'information et mise en place de procédure de fonctionnement en mode dégradé,
- Etablissement de plans d'amélioration de la sécurité sur les deux sites, tant sur l'aspect machines que formation et de sensibilisation des opérateurs,
- Système de vidéosurveillance
- Inventaire des produits chimiques de l'entreprise et mise en place d'un processus d'homologation
- Mise en place des fiches de poste pour tous les métiers de l'entreprise
- Réalisation du protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement
- Réalisation d'exercices d'évacuation, formation des équipes de première intervention et des secouristes.
- Réduction du bruit au voisinage

- Vérification périodique du bon fonctionnement des équipements d'extinction.
- Amélioration de la gestion des différentes filières de déchets et système de rétention en cas de pollution accidentelle afin de préserver la nappe phréatique.

## RISQUES JURIDIQUES

SUPRA veille au respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation.

Notamment SUPRA peut de par son activité, ou bien par ses produits, être exposé à des litiges en matière de responsabilité civile, mais a souscrit des contrats d'assurance pour garantir ce risque.

Un renforcement du contrôle interne par la définition et la mise en oeuvre de procédures adaptées a pour objectif de limiter les conséquences d'un risque juridique auquel la Société pourrait être exposée.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008, une cartographie précise des risques de la société a été engagée avec la mise en place des actions correspondantes.

## AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Le Directoire, après avoir pris connaissance des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, constate que la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3 % de capital, décide de proposer aux actionnaires de procéder à une augmentation de capital qui serait réservée aux actionnaires de notre société, sous condition de l'adoption de la résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire décide de proposer aux actionnaires :

- de déléguer au Conseil d'Administration /Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise qui sera mis en place,
- que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société qui sera mis en place ;
- de fixer à 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation,
- de fixer à 30 000 le nombre maximal des actions qui pourront être ainsi émises,
- que le Conseil d'Administration/Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de:
- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à émettre en conséquence des augmentations de capital objet de la présente résolution,
- arrêter les conditions de l'émission,
- décider les montants à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,

- fixer les délais de souscription,
- arrêter les dates, même rétroactives, à compter desquelles les actions nouvelles porteront jouissance,
- constater ou faire constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La prise d'une telle décision imposant la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés, l'Assemblée générale se prononcera sur cette augmentation du capital après la lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la Société.

---

#### **CHANGEMENT DU MODE D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

---

EDF par l'intermédiaire de sa filiale EDF Energies Nouvelles Réparties détient dans le capital de la société SUPRA une participation s'établissant à

82,41% pour une détention de 896 929 actions.

L'ensemble des filiales du Groupe fonctionne avec un mode de Direction et d'administration sous la forme à Conseil d'administration régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce. La forme dualiste n'étant plus adaptée au mode de gouvernance actuel, il est apparu opportun au Directoire de solliciter de l'Assemblée qu'elle se prononce sur le projet de modification du mode d'administration et de direction de notre société par adoption de la forme à Conseil d'administration précitée.

---

#### **PERSPECTIVES ET PRÉVISIONS POUR 2009**

---

SUPRA a mis en place en 2008 un plan d'actions commercial ambitieux qui s'appuie en particulier sur un fort déploiement de nouveaux produits.

Le crédit d'impôt qui passe de 50% à 40 % est identifié comme un risque. La loi de modernisation de l'économie risque d'impacter nos commandes de pré-saison.

La fluctuation des cours de matières premières aura un impact difficilement prévisible sur notre compte de résultat.

Les investissements et les budgets sont prévus à l'essentiel pour supporter la croissance de nos ventes.

Obernai, le 9 février 2009

Le Directoire

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

## EN € (EUROS)

# SUPRA SA

ACTIF	EXERCICE 2008			EXERCICE 2007
	Valeur Brute	Amort. Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés et valeurs simil.	1 229 113	1 045 974	183 139	63 222
Avances et acomptes/ immos incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	377 882	152 322	225 559	225 559
Constructions	9 809 137	7 206 959	2 602 178	2 547 945
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 428 234	9 390 021	3 038 212	3 220 446
Autres	1 666 221	1 483 357	182 865	281 453
Immobilisations corporelles en cours	916 557		916 557	723 786
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
Autres participations	1 597 031		1 597 031	74 000
Autres titres immobilisés	15 250		15 250	15 250
Prêts	245 073		245 073	245 073
Autres	286 140	59 760	226 380	204 168
<b>TOTAL I</b>	<b>28 570 637</b>	<b>19 338 393</b>	<b>9 232 244</b>	<b>7 600 902</b>
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approv.	4 079 398	173 999	3 905 399	4 669 836
En-cours de production (B&S)	1 728 713	44 752	1 683 961	1 622 820
Produits intermédiaires et finis	2 353 493	145 005	2 208 488	3 522 571
Marchandises	5 012 740	240 704	4 772 036	3 286 510
Avances et acomptes versés / commandes	389 406		389 406	268 169
Créances :				
Créances clients et cptes rattachés	22 336 930	1 283 461	21 053 468	14 919 330
Autres	3 216 476		3 216 476	3 526 140
Valeurs mobilières de placement	20 674		20 674	24 809
Disponibilités	3 613 202		3 613 202	3 618 620
Charges constatées d'avance	181 490		181 490	240 653
<b>TOTAL II</b>	<b>42 932 521</b>	<b>1 887 921</b>	<b>41 044 600</b>	<b>35 699 458</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	20 232		20 232	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>71 523 390</b>	<b>21 226 314</b>	<b>50 297 076</b>	<b>43 300 360</b>



# PASSIF

	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
Capital	1 659 222	1 659 222
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 437 638	2 437 638
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	165 922	165 007
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	8 776 442	8 776 442
Report à nouveau	11 457 147	10 119 998
Résultat de l'exercice	1 122 886	1 338 063
Subventions d'investissement	-	1 800
Provisions réglementées	891 649	940 574
<b>TOTAL I</b>	<b>26 510 905</b>	<b>25 438 744</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	314 039	279 664
<b>TOTAL II</b>	<b>314 039</b>	<b>279 664</b>
Provisions pour risques	1 510 825	1 539 598
Provisions pour charges	1 243 428	1 240 501
<b>TOTAL III</b>	<b>2 754 253</b>	<b>2 780 099</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	515 129	1 317 904
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 125 114	4 482 712
Dettes fiscales et sociales	4 888 530	4 430 463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	211 933	370 081
Autres dettes	2 977 174	4 172 425
Produits constatés d'avance	-	526
<b>TOTAL IV</b>	<b>20 717 879</b>	<b>14 774 111</b>
Ecart de conversion Passif (V)	-	27 741
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>50 297 076</b>	<b>43 300 360</b>
Renvois dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	-	14 597 561
Renvois dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	41	569 088

# COMPTE DE RESULTAT

# SUPRA SA

	EXERCICE 2008 en €	EXERCICE 2007 en €
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	16 249 895	18 410 777
Production vendue	49 671 728	50 460 584
<b>Montant net du Chiffre d'Affaire</b>	<b>65 921 623</b>	<b>68 871 362</b>
Production stockée	(1 288 261)	1 453 647
Production immobilisée	127 624	111 709
Subventions d'exploitation	2 200	67 353
Reprises sur provisions (et amortissements), transfert de charges	969 673	2 583 105
Autres produits	273 163	207 630
<b>TOTAL I</b>	<b>66 006 021</b>	<b>73 294 805</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	12 128 052	12 552 094
Variation de stock	(1 508 462)	(241 877)
Achat de matières premières et autres approvisionnements	14 562 209	16 720 151
Variation de stock	771 224	735 028
Autres achats et charges externes	18 549 855	18 429 945
Impôts, taxes et versements assimilés	1 565 271	1 720 357
Salaires et traitements	11 283 633	11 570 262
Charges sociales	4 745 178	4 881 529
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations :		
- Dotations aux amortissements	1 353 807	1 239 607
- Dotations aux provisions		
Sur actif circulant :		
- Dotations aux provisions	865 897	1 270 759
Pour risques et charges :		
- Dotations aux provisions	492 352	1 405 124
Autres charges	125 091	197 684
<b>Total II</b>	<b>64 934 104</b>	<b>70 480 663</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 071 917</b>	<b>2 814 142</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	57	54
Autres intérêts et produits assimilés	87 981	140 669
Reprises sur provisions et transferts de charges	741 560	76 812
Différences positives de change	319 611	714 714
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement	35 980	74 650
<b>Total III</b>	<b>1 185 190</b>	<b>1 006 899</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	432 192	343 510
Intérêts et charges assimilées	240 619	377 616
Différences négatives de changes	341 988	591 413
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	75 452
<b>Total IV</b>	<b>1 014 799</b>	<b>1 387 991</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>170 390</b>	<b>(381 092)</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>1 242 308</b>	<b>2 433 050</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion	-	1 257
Sur opérations en capital	1 800	21 582
Reprises sur provisions et transferts de charges	218 164	144 087
<b>Total V</b>	<b>219 964</b>	<b>166 927</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 615	13 309
Sur opérations de capital	-	93 622
Dotations aux amortissements et aux provisions	184 523	307 293
<b>Total VI</b>	<b>186 138</b>	<b>414 225</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>33 826</b>	<b>(247 297)</b>
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE (VII)</b>	-	<b>81 848</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)</b>	<b>153 247</b>	<b>765 842</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>67 411 175</b>	<b>74 468 632</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>66 288 289</b>	<b>73 130 569</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 122 886</b>	<b>1 338 063</b>

# ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

# SUPRA SA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.08 dont le total s'établit à 50 297 076 €. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 1 222 886,08 €. L'arrêté a une durée de douze mois et recouvre la période du 01.01.2008 au 31.12.2008. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 9 février 2009.

## A. FAITS CARACTÉRISTIQUES

En date du 05/06/08, Supra SA, s'est rendue acquéreur de la participation de 56,4 % détenus par la société BIOME pour un montant de 803 030,70 €

En date du 18/09/08, Supra SA, s'est rendue acquéreur de la participation de 100% détenus par la société FEU STYLE pour un montant de 720 000 € ;

## B. PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

### 1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'année 2008 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967, à l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement n°99-02 du Comité de réglementation comptable et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion.

#### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur les actifs
- constructions		
• structure du bâtiment		40 ans
• autres composants		10 à 20 ans
- agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, inst. divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

#### 1.3. Stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières, produits finis et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation est calculée pour les stocks ne figurants plus au tarif de l'année à venir, ainsi

que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation.

#### 1.4. Créances et dettes

##### 1.4.1. Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2008 est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

##### 1.4.2. Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

##### • Pour la France :

- Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : 25% du total de l'encours HT
- Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : 50% du total de l'encours HT
- Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées

##### • Pour l'export :

- Allemagne
  1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
  2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture :
    - 2.1. Créances couvertes par une assurance crédit "dénommée" : provision à hauteur de 10 % de l'encours total
    - 2.2. Créances couvertes par une assurance crédit "non dénommée" : provision à hauteur de 35% de l'encours total.
    - 2.3. Clients non couverts dont l'échéance est dépassée depuis plus de 3 mois : provision de 50 % de l'encours total.
    - 2.4. Créances non couvertes dont l'échéance est dépassée depuis plus de 6 mois : provision de 100 % de l'encours total.

##### - Reste du Monde

1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture :
  - 2.1. Créances couvertes par une assurance crédit "dénommée" : provision à hauteur de 10 % de l'encours total
  - 2.2. Clients non couverts dont l'échéance est dépassée depuis plus de 3 mois : provision de 50 % de l'encours total..
  - 2.3. Créances non couvertes dont l'échéance est dépassée depuis plus de 6 mois : provision de 100 % de l'encours total .

##### 1.4.3. Autres dettes d'exploitation.

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation, et l'analyse complémentaire des risques nous a conduit en 2007 à constater une charge complémentaire de 722 258 € avant impôt. Au 31 décembre 2008 l'analyse du risque a conduit après une reprise de 175 844 € à un solde de 546 414 €.

#### 1.5. Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant de 86 192,65€.

#### 2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

## C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### Tableau de mouvements d'immobilisations brutes

	BILAN OUVERTURE	ACQUISITIONS	CESSIONS TRANSFERTS	BILAN au 31/12/2008
Autres immobilisations incorporelles	1 017 709	211 404		1 229 113
Avances et acomptes sur immobilisations incorpor.	0			0
<b>Total 1</b>	<b>1 017 709</b>	<b>211 404</b>		<b>1 229 113</b>
Terrains	377 882			377 882
Constructions sur sol propre	4 860 342			4 860 342
Installations générales & aménagement constructions	4 595 749	477 915		5 073 664
Installations techniques matériels et outillages	11 815 986	542 411	55 033	12 303 364
Matériel de transport	118 761			118 761
Matériel de bureau	1 391 748	30 689		1 422 437
Emballages récupérables & divers	125 024			125 024
Immobilisations en cours	723 786	727 111	534 340	916 557
<b>TOTAL 2</b>	<b>24 009 278</b>	<b>1 778 126</b>	<b>589 373</b>	<b>25 198 031</b>
Autres participations	74 000	1 523 031		1 597 031
Autres titres immobilisés	15 250			15 250
Prêts & autres immobilisations financières	509 001	22 212		531 213
<b>TOTAL 3</b>	<b>598 251</b>	<b>1 545 243</b>		<b>2 143 494</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 625 239</b>	<b>3 534 773</b>	<b>589 373</b>	<b>28 570 638</b>

### Tableau de mouvements des amortissements

	SOLDE OUVERTURE	DOTATIONS LINEAIRE	AMORTISSEMENTS DEGRESSIFS	DIMINUTIONS	TOTAL AU 31 DEC. 2008
Immobilisations incorporelles	954 487	91 487			1 045 974
<b>TOTAL IMMO. INCORPORELLES</b>	<b>954 487</b>	<b>91 487</b>			<b>1 045 974</b>
Terrains	152 322				152 322
Constructions sur sol propre	4 368 678	52 971			4 421 649
Agencements installations	2 539 469	314 135			2 853 604
Matériel & outillage	8 595 539	777 184		55 033	9 317 690
Matériel de transport	114 722	4 038			118 760
Matériel de bureau & inform.	1 114 334	129 276			1 243 610
Emballages récupérables divers	125 024				125 024
<b>TOTAL IMMOBILIS. CORPORELLES</b>	<b>17 010 088</b>	<b>1 277 604</b>		<b>55 033</b>	<b>18 232 659</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 964 575</b>	<b>1 369 091</b>		<b>55 033</b>	<b>19 278 633</b>

#### LA DOTATION EST COMPTABILISÉE DANS LES POSTES SUIVANTS :

- 681111 Immobilisations incorporelles
- 681122 Terrains
- 681123 Constructions sur sol propre
- 681123 Agencements installations
- 681125 Matériel & outillage
- 681128 Matériel de transport
- 681128 Matériel de bureau & informatique

### Tableau des stocks

	BRUT	PROVISION	NET
Matières Premières	4 079 398	173 999	3 905 399
Matières Divers			
En-Cours	1 728 713	44 752	1 683 961
Produits Finis	2 353 493	145 005	2 208 488
Produits Négoce	5 012 740	240 704	4 772 036
<b>TOTAL</b>	<b>13 174 344</b>	<b>604 460</b>	<b>12 569 884</b>

## Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	REPRISE DES PROVISIONS NON UTILISEES	REPRISE DES PROVISIONS UTILISEES	MONTANT AU 31 DECEMBRE 2008
Amortissements dérogatoires	940 574	169 239	218 164		891 649
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>940 574</b>	<b>169 239</b>	<b>218 164</b>		<b>891 649</b>
Provisions pour litiges	159 085	318 599	11 881		465 803
Provisions pour garanties données aux clients	1 050 913	126 514	152 637		1 024 790
Provision perte de change	329 600	20 232	94 470	235 130	20 232
Provision pour retraites	1 161 846	47 239		44 211	1 164 874
Provisions pour retraites et médailles du travail	78 655		101		78 554
Provisions charges exceptionnelles					
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>2 780 099</b>	<b>512 584</b>	<b>259 089</b>	<b>279 341</b>	<b>2 754 253</b>
Provision pour dépréciation. s/immob. financières	59 760				59 760
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	623 630	604 460	623 630		604 460
Provision pour dépréciation s/cptes clients	1 115 665	454 297	241 583	44 918	1 283 461
Prov. pour dépréciation des débiteurs divers					
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>1 799 055</b>	<b>1 058 757</b>	<b>865 213</b>	<b>44 918</b>	<b>1 947 681</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 519 728</b>	<b>1 740 580</b>	<b>1 342 466</b>	<b>324 259</b>	<b>5 593 583</b>
<b>Nature des provisions</b>		<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>		
dont dotations et reprises					
- d'exploitation		1 551 109	1 118 961		
- financières		20 232	329 600		
- exceptionnelles		169 239	218 164		
<b>TOTAL</b>		<b>1 740 580</b>	<b>1 666 725</b>		

### PROVISION POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIERE

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuair est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2008 le montant de la provision s'élève à 1 164 874 €.

### PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuair, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2008 le montant de la provision s'élève à 78 554 €.

### PROVISION POUR GARANTIE

La provision pour garantie est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement et des prestations de main- d'œuvre non facturées occasionnées lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément à la durée contractuelle de la garantie ou d'usages si elle est supérieure.

### AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges sont relatives aux éléments suivants

	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour litiges	465 803	159 085
Provision pour garantie	1 024 790	1 050 913
Provision pour retraite	1 164 874	1 161 846
Provision médailles du travail	78 554	78 655
Provision perte de change	20 232	329 600
Provision pour charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 754 253</b>	<b>2 780 099</b>

Tous les litiges en cours ont été provisionnés. Il n'y a pas lieu de constater d'autres passifs éventuels.

## Etat des créances au 31 décembre 2008

	MONTANT BRUT	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Prêts	245 073		245 073
Autres immobilisations financières	286 140		286 140
Avances et acomptes	389 406	389 406	
Clients douteux ou litigieux	1 224 895	1 224 895	
Autres créances clients	21 112 035	21 112 035	
Personnel et comptes rattachés	71 216	71 216	
Sécurité sociale et autres	0	0	
Impôt sur les bénéfices	729 767	729 767	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 680 332	1 680 332	
Autres impôts et taxes	78 251	78 251	
Divers	212 483	212 483	
Débiteurs divers	444 427	444 427	
Charges constatées d'avance	181 490	181 490	
<b>TOTAUX</b>	<b>26 655 515</b>	<b>26 124 302</b>	<b>531 213</b>

Au 31 décembre 2008, le portefeuille des sicavs en banque était le suivant :

BANQUE	QUANTITES	SICAVS	VALEUR
CHOLET	6	Cédé Monétaire	20 674.10
<b>TOTAL</b>			<b>20 674.10</b>

Détail des charges constatées d'avance :

Etudes/ Documentation	3 544
Cotisations	219
Maintenances	43 709
Locations	49 963
Divers	238
Publi promo	24 789
Assurances	13 975
Eco taxe	45 053
<b>TOTAL</b>	<b>181 490</b>

#### Etat des échéances des dettes

	MONTANT BRUT	à 1 an au plus	+ 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 2 ans maximum à l'origine	515 129	515 129		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	314 039	314 039		
Avances et acomptes reçus	67 069	67 069		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 125 114	12 125 114		
Personnel et comptes rattachés	1 132 111	1 132 111		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 872 714	1 872 714		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 268 528	1 268 528		
Autres impôts et taxes et assimilés	482 634	482 634		
Impôt sur les bénéfices	132 542	132 542		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	211 933	211 933		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 910 104	2 910 104		
<b>TOTAUX</b>	<b>21 031 917</b>	<b>21 031 917</b>		

#### Charges à payer rattachées aux postes de dettes

Emprunts et dettes établissements de crédits	58 873
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	4 301 739
R.R.R. & avoirs à établir	2 971 174
Personnel	1 093 837
Organismes sociaux	434 743
Etat	478 801
<b>TOTAL</b>	<b>9 339 167</b>

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 236 272,71 €.

Le solde du capital restant à rembourser de 456 214,43 € se répartit de la manière suivante en fonction des investissements financés à l'origine :

- investissements d'équipements industriels : 456 214,43 €

## D. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 1. Ventilation du chiffre d'affaires :

#### Répartition par marché géographique (K€)

Chiffre d'affaires France	56 737
Chiffre d'affaires Exportation	9 185
<b>TOTAL</b>	<b>65 922</b>

#### Répartition par activité (K€)

Négoce	16 250
Production vendue	47 093
Services	2 578
<b>TOTAL</b>	<b>65 922</b>

## 2. Détail des produits et charges exceptionnels :

### Charges exceptionnelles

Amortissements dérogatoires	184 523
Coût sur opération en capital	0
Coût sur opération de gestion	1 615
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>186 138</b>

### Produits exceptionnels

Reprise de provisions	0
Reprises amortissements dérogatoires	218 164
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 800
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>219 964</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>33 826</b>

## 3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle. Eléments non fournis (décret n°94-663 du 02/08/94).

## 4. Impôt sur les sociétés

### 4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2008 est affecté par des dispositions fiscales se chiffrant à (33 641 €) au 31 décembre 2008 relatifs aux mouvements de la provision pour amortissements dérogatoires.

### 4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt d'un montant global de 153 247 € se ventile en :

#### - par nature : (en euros)

• Charges impôts différés actif :	22 105,00 €
• Impôt sur les sociétés :	132 542,00 €
• Crédit impôt apprentissage :	(1 400,00) €

#### - par résultat : (en milliers d'€)

	RÉSULTAT AVANT IMPOT	IMPOT SOCIÉTÉ	RÉSULTAT NET APRES IMPOT
Résultat Courant	1 242	153	1 089
Résultat exceptionnel (et participation)	34	0	34
Résultat comptable	1 276	153	1 123

### 4.3. Allègement de la dette future d'impôt (en milliers d'€)

	MONTANT EN BASE
Contribution Organic	104
<b>TOTAL allègements</b>	<b>104</b>

Situation fiscale différée nette 104 x 33,33%

35

Indemnités de fin de carrières	1 165
- Base IDA S/ IFC	(103)
<b>TOTAL allègements</b>	<b>1 062</b>

Situation fiscale différée nette 1 062 x 33,33%

354

## 5. Honoraires dûs au commissaire aux comptes

Les honoraires dûs au commissaire aux comptes en 2008 s'élèvent à 257 282 €.

## E. AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif moyen

CATEGORIE	EFFECTIF SALARIES
Cadres & VRP	50
Etam	108
Ouvriers	203
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>
Intérimaires	50
<b>TOTAL</b>	<b>411</b>

## 2. Composition du capital

	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL EN €
Capital en début d'exercice	1 088 378	1 659 221,46
Capital en fin d'exercice	1 088 378	1 659 221,46

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

### - Droit de vote double :

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

### - Stock options :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 1997, le Conseil d'Administration du 24 octobre 1997, le Directoire du 13 décembre 1999 et le Directoire du 12 février 2001 ont consenti 100 307 options de souscription d'actions à quelques cadres de l'entreprise.

- 65 000 options qui auraient pu être levées à partir du 24 octobre 2002 au prix de 6,9211 € l'action sont aujourd'hui caduques.
- Une nouvelle autorisation a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003 portant sur un nombre total d'options ne pouvant pas donner droit à plus de 80 000 actions, attribuées à hauteur de 65 000 options de souscription d'actions à la date du 31 décembre 2005 selon une décision du Directoire du 11 février 2004.
- 15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 22 février 2006 au prix unitaire de 6,256508 € représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 31 mars 2006 de 1 529 171,88 € à 1 552 039,23 € divisé en 1 018 071 actions.

- 58 307 options portant sur la souscription de 58 307 actions nouvelles ont été exercées le 8 mai 2006 au prix unitaire de 5,2884 € pour 8 307 d'entre elles et au prix unitaire de 6,60 € pour 50 000 d'entre elles, représentant une augmentation de capital de 88 888,45 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 2 juin 2006 de 1 552 039,23 € à 1 640 927,68 € divisé en 1 076 378 actions.

- 6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 13 octobre 2006 et de 3 000 actions le 16 octobre 2006 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 23 octobre 2006 de 1 640 927,68 € à 1 650 074,62 € divisé en 1 082 378 actions.

- 6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 14 janvier 2007 et de 3 000 actions le 17 janvier 2007 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 26 janvier 2007 de 1 650 074,62 € à 1 659 221,56 € divisé en 1 088 378 actions.

- 15 000 options peuvent être exercées depuis le 11 février 2008 au prix de 6,60 € l'action.

L'ensemble des options consenties représentent 10% du nombre total d'actions composant actuellement le capital social.

## 3. Engagements financiers

### a) Engagements donnés

Dettes financières garanties par des hypothèques :

CEPME	37 138 €
BPRES	58 715 €
SADE 1992	205 417 €

Une hypothèque de premier rang sur le site industriel de Supra II a été donnée en garantie de ces trois emprunts.

Un cautionnement hypothécaire a été donné à la SADE en contrepartie d'un emprunt de 722 608 € dont l'en-cours au 31.12.08 est nul.

### Autres engagements :

Cautions fiscales CIAL : 77 344 €

Sursis paiement d'impôts : 6 924 €

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

BANQUE POPULAIRE : 347 636.00 USD

LCL : Nantissement d'outillage ou de matériel d'équipement : 456 214.43 €

### b) Engagements reçus

TYPE	MONTANT \$	TAUX €/ \$ MOYEN TOUTES ÉCHÉANCES	MONTANT €
<b>TOTAL GENERAL 2009</b>	2 850 000,00	1,381626	2 062 786.09

Des contrats de couverture de change visant à couvrir des flux de trésorerie futurs ont été mis en place.

Il s'agit de contrats d'achats d'USD afin de couvrir les approvisionnements de produits en provenance de la zone Asie.

### c) Engagements pris en matière de crédit bail

#### ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

Poste du Bilan	Redevances payées				Redevances restant à payer		
	De l'exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Véhicules	258 027	842 239	258 027	584 302		842 329	0,00
Chariots élévateurs	185 358	926 790	185 358	741 432		926 790	0,00
Matériel de bureau	72 363	289 452	72 363	217 089		289 452	0,00
Matériel informatique	127 620	510 480	127 620	382 860		510 480	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>643 368</b>	<b>2 568 961</b>	<b>643 368</b>	<b>1 925 683</b>		<b>2 569 051</b>	<b>0,00</b>



#### 4. Tableau des filiales

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du décembre 2008	Résultat bénéficiaire ou (perte) de l'exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Montants en euros											
<b>SP1</b> SAS - SIRET 44475634000014 Siège : 28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI	37 000	(9 185)	100%	37 000	37 000	0	0	0	(1 670)	0	Capital détenu par SUPRA SA
<b>SP2</b> SAS - SIRET : 44475643100011 Siège : 28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI	37 000	(9 102)	100%	37 000	37 000	0	0	0	(1 620)	0	
<b>BIOME</b> E RCS : 492115191 Siège : 68 rue Aristide Briand. Centre d'affaires Ambroise Paré 78130 LES MUREAUX	803 030.70	(NC)	56,4%	803 030.70	803 030.70	0	0	0	(NC)	0	
<b>FEU STYLE</b> RCS : 379936636 Siège : 6 rue du Commerce. 67550 VENDENHEIM	720 000	(137 457)	100%	720 000	720 000	0	0	796 834	32 979	0	

#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

##### 5.1. Capacité d'autofinancement

	EXERCICE 2008
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 666 227</b>
+ TRANSFERT DE CHARGES	43 572
+ PRODUITS DIVERS DE GESTION	273 163
- CHARGES DIVERSES DE GESTION	125 091
+ PRODUITS FINANCIERS	443 629
- CHARGES FINANCIÈRES	582 607
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 615
- INTERESSEMENT DES SALARIES	0
- IMPOT SUR LES BENEFICES	153 247
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 564 032</b>

##### 5.2. Tableau de financement

<b>EMPLOIS</b>	
ACQUISITIONS D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	211 404
Immobilisations corporelles	1 243 819
Immobilisations financières	1 545 243
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	
REMBOURSEMENTS DES DETTES FINANCIERES	237 572
REDUCTION DES AVANCES CONDITIONNEES	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>3 238 038</b>
<b>RESSOURCES</b>	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	2 564 032
CESSIONS D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	0
Immobilisations financières	
AUGMENTATION DES AUTRES FONDS PROPRES	34 375
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	0
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 598 407</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>(639 631)</b>

# RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

## SUPRA SA

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
CAPITAL SOCIAL	1 529 172	1 529 172	1 650 075	1 659 222	1 659 222
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	1 003 071	1 003 071	1 088 378	1 088 378	1 088 378
NOMBRE D' ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES A CREER PAR CONVERSION D' OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
PAR EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION	0	0	0	0	0
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
CHIFFRE D' AFFAIRES HORS TAXES	54 719 292	63 381 189	72 722 467	68 871 362	65 921 623
RESULTAT AVANT IMPOT, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 368 290	9 751 672	6 440 079	4 042 726	2 719 079
IMPOT SUR LES BENEFICES	(48 771)	1 735 444	1 347 487	765 842	153 247
PARTICIPATION DES SALARIES DUE AU TITRE DE L' EXERCICE	222 773	777 658	757 575	81 848	0
RESULTAT APRES IMPOT, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 058 029	4 698 492	2 686 272	1 338 063	1 122 886
RESULTAT DISTRIBUE	0	1 076 378	0	0	0
<b>III. RESULTAT PAR ACTION</b>					
RESULTAT APRES IMPOT, PARTICIPATION DES SALARIES MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,19	7,22	3,98	2,94	2,36
RESULTAT APRES IMPOT, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1,05	4,68	2,47	1,23	1,03
DIVIDENDE NET ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	0	1*	0	0	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES EMPLOYES PENDANT L' EXERCICE	337	341	361	368	361
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L' EXERCICE	9 794 788	10 705 635	11 452 882	11 570 262	11 283 633
MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DE L' EXERCICE (SECURITE SOCIALE, OEUVRES SOCIALES...)	3 421 676	4 482 003	4 887 760	4 881 529	4 745 178

\* Le nombre d' actions lors de la distribution du dividende s' établit à 1 076 378

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

## INTRODUCTION

En application de la loi n°2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, ce rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place au sein de Supra SA.

Le premier chapitre porte sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les autres chapitres traitent des procédures de contrôle interne en suivant les étapes clés du référentiel international « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) qui définit le contrôle interne comme un processus appliqué par le Conseil de Surveillance, le Directoire, le management et le personnel de l'entreprise, afin de fournir une assurance raisonnable quant à la :

- réalisation et l'optimisation des opérations ;
- fiabilité et le contrôle des informations comptables et financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Ce document présente en conclusion la dynamique d'évolution du contrôle interne au sein de Supra.

## 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1.1 Le Conseil de Surveillance

#### Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil est composé au 1/1/2008 de :

- M. Paul ROSSINES, Président du Conseil
- M. Michel CAVE, Vice Président
- M. Christian BUCHEL
- M. Louis Jacques URVOAS

La démission de M. Louis Jacques URVOAS le 31 mars 2008 a été suivie d'une modification de la composition du Conseil par cooptation le 18 avril 2008 de M. Morald CHIBOUT.

Au 31 décembre 2008, le Conseil est donc composé de :

- M. Paul ROSSINES, Président du Conseil
- M. Michel CAVE, Vice Président
- M. Christian BUCHEL
- M. Morald CHIBOUT

#### Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance de votre Société composé de quatre membres, se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- analyser les tableaux de bord de la Société et les rapports du Directoire, et entendre les commentaires de celui-ci sur les points abordés,
- étudier les budgets annuels ainsi que toute décision stratégique ou autre qu'il lui revient statutairement d'approuver,
- examiner les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire. Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi à chaque membre, dans un délai raisonnable, de documents correspondant aux points abordés.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois en 2008. Les procès-verbaux de ces réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

Le Conseil de Surveillance est présidé par son Président qui organise et dirige les travaux du Conseil et en rend compte à l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les conseillers sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil de Surveillance dispose, conformément à l'article 20 des statuts, d'une voix prépondérante en tant que président de séance en cas d'égalité des voix.

Le Vice-Président du Conseil assume les mêmes responsabilités en l'absence du Président.

#### Conditions de Préparation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil sont préparés par des relations très étroites entre le Président du Directoire, le Président du Conseil de Surveillance, et le Président du Comité d'Audit :

- réunions téléphoniques au moins hebdomadaires
- réunions physiques sur des sujets précis (stratégie, R&D, résultats, activité commerciale, etc..)
- réunions d'analyse d'activité régulières ("business review")
- réunions d'analyse de projet

### 1.2 Missions et fonctionnement des Comités du Conseil de Surveillance

Lors de sa séance du 26 octobre 2007, le Conseil de Surveillance a décidé d'installer un Comité d'Audit.

#### Comité d'audit

Le Comité d'Audit est composé de M. Michel Cavé, Président, M. Paul Rossinès et Christian Buchel.

La mission principale du Comité d'audit est d'aider le Conseil de Surveillance à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de la Société, et de la cartographie des risques ainsi qu'à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

Le Comité d'audit s'est réuni le 23 décembre 2008.

### 1.3 Le Directoire

#### Directoire

Le Directoire était composé jusqu'au 12 septembre 2008 de 4 membres, Directeurs opérationnels de la société :

- M. Yves Gerber, Président du Directoire
- M. Jean Christophe Chanut, Directeur Industriel
- M. François Magnier, Directeur Administratif et Financier
- Mme Christine Yaacoub, Directeur Juridique et des Ressources Humaines

A compter du 12 septembre 2008, le Directoire était composé de 3 membres :

- M. Yves Gerber, Président du Directoire
- M. Jean Christophe Chanut, Directeur Industriel
- Mme Christine Yaacoub, Directeur Juridique et des Ressources Humaines

Le Directoire assume la direction générale de la société et la représente devant les tiers. Conformément aux statuts, le Directoire se réunit sur convocation du Président ou de tout autre de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu, et au moins une fois tous les trois mois pour :

- faire le point sur la marche des affaires et examiner les tableaux de bord mensuels de la Société,
- prendre toute décision nécessaire à la bonne marche de la Société.

Le Directoire se réunit également pour :

- arrêter les comptes semestriels et annuels,
- établir les rapports à transmettre au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale,
- convoquer et préparer les Assemblées Générales.

Le Directoire s'est réuni huit fois en 2008. Les procès-verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis, approuvés et consignés dans un registre à cet effet.

#### **Limitations des pouvoirs du Directoire**

Les pouvoirs des organes et des mandataires sociaux de la Société sont définis par le Code du Commerce, et encadrés par les statuts de notre Société.

A ce titre et conformément à l'article 17 des statuts de notre Société, le Directoire ne peut en outre accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance :

- réalisation de toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission autorisées par l'Assemblée Générale,
- réalisation de toutes émissions d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions avec bons de souscription de valeurs mobilières ou non, autorisées par l'Assemblée Générale,
- décisions relatives aux projets des filiales et participations de modifier, par quelque moyen que ce soit, leur capital social pour un montant supérieur à cent cinquante deux mille quatre cent cinquante euros (152 450 €); Souscription aux augmentations de capital de ces filiales et participations; Avances d'associés à ces mêmes sociétés excédant un montant de cent cinquante deux mille quatre cent cinquante euros (152 450 €),
- achat, vente, échange ou apport de tous immeubles et fonds de commerce,
- acquisition ou cession totales ou partielles de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises, création de sociétés,
- emprunts assortis de sûreté réelle,
- investissement, de façon générale, excédant un montant de cent cinquante deux mille quatre cent cinquante euros (152 450 €) unitaire cumulé par exercice en une ou plusieurs fois.
- Le Directoire peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces Comités.
- Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

#### **Comité de Direction Opérationnelle**

Le Président du Directoire a constitué un Comité de Direction Opérationnelle composé de 8 membres

représentant les différents métiers de la société, selon un découpage des responsabilités figurant dans l'organigramme joint en annexe. Le Comité étudie notamment les questions et les décisions relatives à la marche de l'entreprise, à la stratégie et aux investissements du Groupe.

Au 31 décembre 2008, le Comité est constitué de :

- M. Yves Gerber, Président du Directoire
- M. Jean Christophe Chanut, Directeur Industriel
- Mme Christine Yaacoub, Directeur des Ressources Humaines et Juridique
- M. Pascal Perez, Directeur Financier
- M. Nicolas Christmann, Directeur Commercial Europe
- M. David Kennaugh, Directeur des Opérations
- M. Eric Storme, Directeur des systèmes d'information
- M. Marc Ruhland, Directeur Produits et de la Communication

Ce comité se réunit une fois par semaine ; ses échanges et décisions font l'objet d'un compte rendu.

### **1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux**

#### **Jetons de présence du Conseil de Surveillance**

Lors de sa séance du 28 juin 2007, Le Conseil de Surveillance a décidé de ne pas répartir de jetons de présence.

Cette décision a été modifiée lors de la séance du 26 octobre 2007 à l'occasion de la cooptation d'un conseiller : le Conseil a retenu un montant global annuel de jetons de présence de 6 000 € destiné à ce conseiller.

#### **Rémunération des dirigeants**

Les parties fixes et variables de la rémunération ainsi que les avantages en nature perçus par le Président du Directoire de la Société sont déterminés par le Président du Conseil de Surveillance.

Les parties fixes et variables de la rémunération ainsi que les avantages en nature perçus par les autres membres du Directoire de la Société sont proposés par le Président du Directoire et validés par le Président du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ne reçoivent pas de rémunération pour leur mandat.

#### **Rémunération différée**

La Société SUPRA déclare qu'aucune rémunération différée n'est convenue à quelque titre que ce soit au sein de la Société.

### **1.5 Modalités de participation aux Assemblées Générales**

S'agissant des modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, la Société SUPRA applique les dispositions légales complétées par les dispositions statutaires.

---

## **2. LE CONTROLE INTERNE DE SUPRA**

### **2.1 Environnement de contrôle**

#### **Définition et objectif du contrôle interne**

Le contrôle interne des Groupes EDF, EDF EN et EDF ENR, basé sur le référentiel « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), est un processus placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance et du Comité d'audit. Il est

destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, la réalisation et l'optimisation des opérations, et le respect des valeurs, règles et normes internes.

### **Politique de contrôle interne**

Supra a décidé de se doter également d'un dispositif de contrôle interne basé sur le référentiel COSO.

Ce dispositif a été décrit en 2008 dans un document de politique de contrôle interne de la Société à diffuser aux différents responsables internes.

Le premier rapport 2008 au titre du contrôle interne mis en œuvre au sein de la société et identifiant les risques associés a été transmis à EDF Energies Nouvelles Réparties au début du quatrième trimestre 2008.

L'état des lieux réalisé a permis de mettre en lumière les forces et faiblesse du contrôle interne et de son organisation, et de lancer les premières actions d'amélioration :

#### **a. Fiabilité des informations financières**

Comme décidé en 2007, l'entreprise est en train de se doter d'un ERP unique couvrant tous les principaux flux de son activité : administration des ventes, achats, comptabilité, finances. Ce nouveau système est en cours de mise en place et le premier changement notable a été le démarrage de la comptabilité sous IFS en janvier 2009. Les autres processus seront mis en place sur l'ensemble de l'année 2009. Il convient de noter une réduction supplémentaire des délais de clôture sur 2008.

#### **b. Conformité aux lois et réglementations**

La conformité aux lois et réglementations est bien contrôlée, dès lors que le sujet a été porté à la connaissance de la direction juridique, ce qui est fait dans la grande majorité des cas. Un renforcement des procédures et des circuits d'approbation a été décidé pour limiter le risque résiduel.

#### **c. Respect des valeurs, règles et normes internes**

L'ensemble de ces valeurs, règles et normes internes était peu ou mal formalisé par écrit ou n'était plus adapté à la situation de l'entreprise. Un chantier de formalisation et/ou de mise à jour a été lancé par le Directoire. Une Charte Ethique et informatique a notamment été incluse dans un règlement intérieur mis à jour. En suite d'un conflit social en Juin 2008, un engagement avait été pris vis à vis des salariés de la société de mettre en place un numéro Vert "Vie au Travail". L'amélioration de la communication par le lancement notamment d'un journal d'informations mensuel « Supra, en mouvement », la signature d'un accord avec les élus sur le droit d'expression des salariés au sein de l'entreprise sont de nouveaux outils mis à la disposition des salariés.

#### **d. Réalisation et optimisation des opérations**

La préservation et l'amélioration permanente de l'outil de travail et des opérations font pleinement partie des objectifs que se fixe la direction industrielle.

Un renforcement du contrôle interne est en cours sur l'organisation commerciale et la gestion des marques.

### **Organisation du contrôle interne**

Le contrôle interne est rattaché au Président du Directoire. Il s'appuie sur les responsables métiers et

fonctionnels qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par le Directoire.

Comme précisé dans le référentiel "COSO", le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble des salariés de l'entreprise et est organisé de la manière suivante :

- NIVEAU 1 : autocontrôle exercé par l'ensemble des salariés selon les principes de la charte éthique et déontologique et du règlement intérieur qui leur sera communiqué,
- NIVEAU 2 : contrôle interne exercé au niveau des responsables métiers et fonctionnels,
- NIVEAU 3 : contrôle interne exercé au niveau de la direction.

### **Les acteurs du contrôle interne**

#### **Organes de direction**

Le Directoire est l'organe majeur de pilotage de la société en matière de contrôle interne : il en détermine les grandes orientations et veille à la mise en œuvre des principes, normes et procédures de contrôle interne.

Pascal PEREZ est le Directeur en charge de la coordination des actions de contrôle interne.

#### **La Direction Financière**

La Direction Financière recouvre les fonctions : contrôle de gestion, comptabilité, fiscalité et trésorerie.

L'année 2008 a été marquée par :

- Une nouvelle amélioration du processus de clôture (délais de clôture réduits en 2008).
- L'amélioration du suivi de ces inventaires et réduction des délais d'inventaires.
- La mise en place de prévisions de trésorerie glissantes.
- Le renouvellement d'une partie de l'équipe.
- La responsabilité de la supervision du contrôle interne pour l'ensemble de l'entreprise.

#### **La Direction des Ressources Humaines et Juridique**

Les Ressources Humaines ont notamment la responsabilité des dossiers relatifs au recrutement, à la gestion des carrières, à la formation professionnelle, à la gestion des institutions représentatives du personnel ainsi que toutes les missions classiques rattachées à cette fonction.

L'année 2008 a été marquée par :

- La finalisation de la refonte du règlement intérieur et de la charte éthique et informatique,
- La définition de procédures RH,
- La poursuite des négociations au titre de la GPEC et le lancement de l'animation des ateliers GPEC : tutorat , école de pose, refonte des outils d'évaluation des collaborateurs,
- La signature d'un accord sur l'expression des salariés dans le cadre des dispositions des articles L.2211-1 et suivants du code du travail et du lancement de l'animation des groupes d'expression des salariés ,
- Le lancement du journal d'entreprise et son animation,
- La mise en place de livrets d'accueil.

L'année 2009 sera consacrée à la réactualisation des lettres de mission métier et la refonte des classifications.

Par ailleurs, la société poursuivra son action visant à accompagner la conduite du changement.

En matière juridique, la Direction veille à la sécurité juridique de la société par l'analyse des engagements souscrits. Elle fait appel pour conforter les choix juridiques à des conseils juridiques externes (cabinets d'avocats spécialisés).

L'année 2008 a été marquée par la poursuite de l'audit juridique de contrats commerciaux et d'achat matières.

#### **La Direction des Systèmes d'Information**

Les principales missions de la DSI sont notamment l'organisation générale et l'orientation de la fonction informatique. Elle coordonne également les activités avec les différents prestataires informatiques, la gestion et la mise en œuvre des projets SI.

L'année 2008 a été marquée par :

- La poursuite du projet de mise en place d'un logiciel de gestion intégré et la fiabilisation des outils de messagerie

#### **La Direction des Opérations**

La Direction des Opérations regroupe les fonctions achats, logistique externe, administration des ventes France et export, et le service pièces détachées.

L'année 2008 a été marquée par la réorganisation des métiers et des services et le lancement du projet logistique pour regrouper les plateformes.

#### **La Direction Commerciale**

Le Conseil de Surveillance a validé la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une politique commerciale pour s'adapter au nouvel environnement économique.

### **2.3 Contrôles externes**

#### **Commissaires aux comptes**

La société MAZARS assure le commissariat aux comptes de la Société. Le cabinet a été reconduit dans sa mission lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007. Il a libre accès aux documents de la société pour réaliser sa mission conformément à la loi.

Une réunion de synthèse sur les comptes réunissant le Président du Directoire et le Commissaire aux Comptes a lieu au siège de la Société deux fois par an en mars et en octobre lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels.

Le Commissaire aux Comptes est régulièrement invité et assiste aux réunions du Conseil de Surveillance, notamment ceux examinant les comptes semestriels et annuels.

Le Commissaire aux comptes émet un rapport sur le présent document.

#### **Groupe EDF**

En tant que filiale d'EDF ENR qui appartient aux Groupes EDF et EDF Energies Nouvelles, Supra est susceptible d'être régulièrement contrôlée par la fonction Audit du Groupe EDF. Celle-ci est constituée par l'ensemble des moyens de contrôle du Groupe EDF exerçant une activité d'audit interne.

#### **Autres**

Le Cabinet Conseil Expertise a été mandaté par EDF ENR puis directement par la Société pour conseiller Supra en matière de comptabilité analytique et en matière d'inventaire permanent des stocks. Ces travaux ont été suivis par le Président du Comité d'Audit.

### **2.4 Démarches éthique et environnementale**

#### **Démarche éthique**

La charte éthique et déontologique du Groupe EDF, a été présentée à l'ensemble du personnel de l'entreprise et à son Comité Central d'Entreprise au premier semestre 2007. Cette charte, déclinée en fonction du métier et du marché de Supra, formalisera l'engagement de Supra et de ses employés à respecter les cinq valeurs fondamentales du Groupe :

- respect de la personne et tolérance ;

- respect de l'environnement et solidarité ;
- performance ;
- intégrité ;
- diversité et interculturalité.

Elle sera jointe au règlement intérieur de la Société.

Elle se devra d'être déclinée et adaptée aux différents métiers dans chaque Direction opérationnelle dans le cadre d'une démarche d'appropriation.

---

## **3. PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À LA RÉALISATION ET L'OPTIMISATION DES OPÉRATIONS**

---

### **3.1 Recensement et gestion des risques**

Afin de maîtriser les risques résultants de l'activité et ceux liés à l'atteinte des objectifs de la Société et de son évolution, Supra procède à l'établissement d'une cartographie des risques ; Ainsi les risques majeurs ont été identifiés et font l'objet d'un plan d'actions de mise sous contrôle par chacune des Directions.

Le Directoire désigne des responsables de risques garants de la pertinence et de l'efficacité des actions de maîtrise des risques.

Le management a travaillé à la mise en place d'une nouvelle cartographie des risques suivant la méthodologie définie par le Groupe EDF. Les risques seront évalués par rapport à leur impact éventuel sur la Société, leur probabilité d'occurrence et leur niveau de contrôle.

### **3.2 Procédures de contrôle spécifiques**

Afin d'atteindre les objectifs que le Groupe s'est fixé, des procédures de contrôle ont été mises en place. Elles visent à optimiser les opérations liées à son activité et à sécuriser autant que possible les différents processus.

#### **Maîtrise des risques liés à la non-conformité aux règles de séparation des pouvoirs : mise en place de délégations de pouvoirs**

Afin de se conformer aux règles de séparation des pouvoirs et de contrôle, des politiques de délégation et de subdélégation délimitant les différents niveaux d'approbation selon le type d'engagement ont été mises au point.

Ces délégations sont actualisées en fonction des changements organisationnels.

#### **Maîtrise des risques liés à la relation fournisseurs : mise en place d'une politique générale achats tertiaires et métiers.**

Des actions ont été menées depuis l'arrivée d'un Directeur des Opérations afin d'optimiser les coûts, réduire le nombre de fournisseurs et mettre sous contrôle le processus d'achats. Des adaptations se sont poursuivies en 2008.

La Société accède aux contrats cadres du Groupe EDF pour les achats tertiaires.

---

## **4. PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

---

### **4.1 Principaux changements et renforcement de la fiabilité des informations financières**

La prise de contrôle de la Société par le Groupe EDF a eu notamment pour conséquence de soumettre la Société à des obligations et des règles nouvelles. La Société se doit, en l'occurrence, de produire des états financiers dans des délais imposés par l'actionnaire principal.



Elle participe aux comptes consolidés du Groupe EDF et doit s'adapter aux normes IFRS.

Supra doit s'organiser pour s'inscrire dans le cycle de gestion du Groupe EDF qui requiert des reportings comptables et financiers selon des périodicités mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Afin d'assurer la maîtrise des informations comptables et financières, les délais et la qualité de production, la Direction Financière poursuit sa réorganisation ainsi que la mise en oeuvre d'actions visant à renforcer les processus qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière.

En 2008, la Direction Financière a mené les actions suivantes :

- Réalisation d'un inventaire physique des stocks en mai 2008 et permettant de fiabiliser la clôture à fin novembre 2008 et audit plus succinct en décembre 2008.
- Refonte en cours du processus budgétaire.

#### 4.2 Communication des informations financières

Une politique a été élaborée afin de préciser les principes de communication et de validation de l'information financière de Supra.

Cette politique de communication financière s'inscrit dans le cadre des principes et règles en vigueur et des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Afin de respecter et faire respecter ces principes et règles, Supra a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière chargé de valider l'information financière et d'en assurer la cohérence.

Toute information financière communiquée fait ainsi l'objet d'une validation par le Directoire.

#### 4.3 Objectifs 2009

En 2009, l'objectif est de faire évoluer la Direction Financière lui permettant de devenir un véritable outil d'analyse et de pilotage dont a besoin le Directoire pour orienter les activités de la Société.

Pour y parvenir, les principales actions devant être menées en 2009 seront notamment de :

- Parfaire la mise en place du nouvel outil de gestion intégré
- Continuer la mise en place des inventaires permanents
- Mettre en place les tableaux de bords adaptés à l'activité et au marché
- Remettre à plat la comptabilité analytique et revoir le processus budgétaire

---

### 5. PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

---

#### 5.1 Respect des lois et des réglementations

Supra en tant qu'entreprise cotée est soumise à la réglementation en vigueur commune à l'ensemble des Sociétés et aussi aux prescriptions relatives à la Loi de Sécurité Financière, au cadre de référence de l'AMF et aux obligations de publications.

La Direction Juridique est en charge de mettre en place et de vérifier l'application des dispositifs permettant de faire respecter l'ensemble de ces réglementations.

Elle a notamment émis un calendrier des obligations de publication et des réunions de Conseils de Surveillance et de Directoire à tenir à cette fin.

#### 5.2 Procédures de contrôle relatives aux contrats

La Direction Juridique, qui a pour mission principale de s'assurer que l'ensemble des lois et règlements en vigueur applicables au niveau "Corporate" ou "Business" est respecté, est chargée de valider les principales clauses à insérer dans tous les contrats conclus avec les partenaires de la Société (prestataires, apporteurs d'affaires, sous-traitants, ...).

La Direction Juridique est systématiquement associée à tout processus de contractualisation majeur et a poursuivi, en 2008, le renforcement de sa politique de gestion des risques relatifs au processus de contractualisation.

---

### 6. DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

---

Supra est dans un marché tendu mais qui se doit de reprendre un rythme de croissance soutenu. La Société SUPRA connaît au titre de l'exercice 2008 un recul de son chiffre d'affaires qui s'explique par un effondrement des ventes dans le domaine de la climatisation mobile.

Le dispositif fiscal incitatif visant les appareils au bois consistant en l'octroi d'un crédit d'impôt aux particuliers qui achètent un équipement répondant à des normes minimales de rendement et qui le font installer par un professionnel passe de 50% à 40% en 2009. La mise en application de la L.M.E. (Loi de Modernisation de l'Economie) qui oblige le fournisseur à appliquer des délais de règlement n'excédant pas 60 jours date de facture ou 45 jours fin de mois peut impacter l'activité.

Afin d'être en mesure de résister en période de faible croissance mais également d'être réactif en maîtrisant ses risques en cas de forte reprise, Supra a le souci permanent de contrôler les risques associés à son activité actuelle et future. La Société continuera à faire progresser l'environnement de contrôle, notamment par la mise en place de procédures de contrôle interne ainsi que par l'auto-évaluation de celles qui existent.

Les actions principales pour 2009 seront notamment :

- le déploiement de procédures administratives, de gouvernance et techniques à l'ensemble du périmètre de la Société ;
- la formalisation de politiques Ressources Humaines ;
- la poursuite du renforcement du contrôle de la fiabilité des informations financières et de leur communication au marché ;
- le renforcement du dispositif de la gestion des risques avec une attention particulière portée au suivi des risques de contrepartie ;
- la poursuite de la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en matériels et en matières premières ;
- le renforcement du respect des valeurs de la Société auprès de nos partenaires et de nos fournisseurs.

Le Directoire apportera tout son soutien à cette démarche dont Supra reconnaît l'importance pour son développement.

Ce rapport a été examiné par Le Directoire, le Comité d'audit et le Conseil de Surveillance et a fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux comptes pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des informations financières.

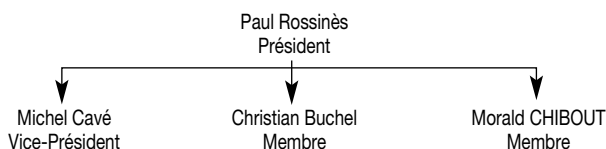
Obernai, le 13 février 2009

Paul Rossinès

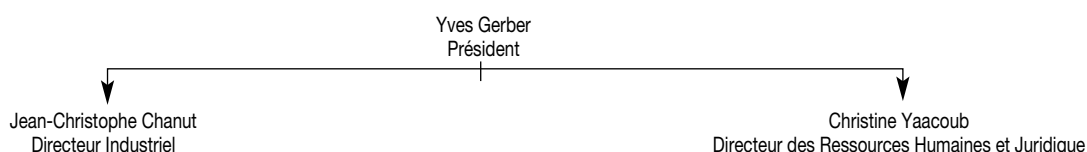
Président du Conseil de Surveillance

# ORGANIGRAMMES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, DU DIRECTOIRE ET DU COMITÉ DE DIRECTION OPÉRATIONNEL

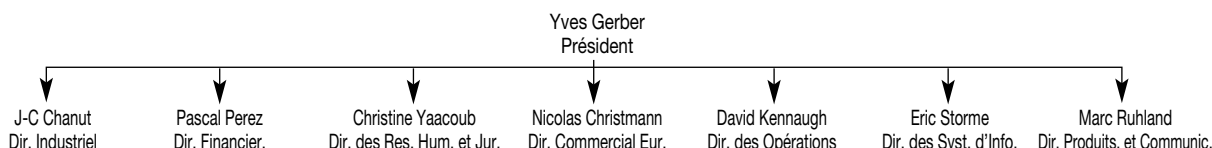
## Conseil de Surveillance au 31/12/2008



## Directoire au 31/12/2008



## Comité de Direction Opérationnel au 31/12/2008



# RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MARS 2009 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Chers actionnaires,

Nous vous présentons notre rapport sur :

- les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce,
- les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce.

### **OPÉRATIONS RÉALISÉES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous informons :

qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie durant l'année à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce et par celles contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce ;

qu'il n'a été durant l'exercice levé aucune option de souscription sur la Société ;

qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des salariés durant l'année par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

qu'aucune action n'a été souscrite ou achetée par des salariés en levant une ou plusieurs options détenues sur la Société ou les sociétés ou groupement qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

### **OPÉRATIONS RÉALISÉES EN VERTU DES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX ARTICLES L. 225-197-1 À L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune attribution d'action gratuite n'est intervenue durant l'année à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société à chacun de ces mandataires ou à des salariés par la Société et par celles qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce et par celles contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Le Directoire



# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MARS 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 al.6 du Code de Commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 examinés par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 13 février 2009 .

L'exercice 2008 se clôt par un chiffre d'affaires total qui s'établit à 65,9 K€ en 2008 contre 68,9 K€ en 2007. Ce recul de 4,3% est la conséquence directe d'un effondrement des ventes dans le domaine de la climatisation mobile (- 80 %).

Les appareils de chauffage bois sont en progression de plus de 5,3%. L'évolution que connaissent les poêles est particulièrement favorable, alors que les cheminées et habillages en pierres traditionnelles sont en nette régression. Les appareils de chauffage électriques et le traitement de l'air sont quant à eux en progression de 9,7%.

Le résultat net de l'exercice 2008 ressort à 1 123 K€ contre 1 338 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de 2 814 K€ à 1 072 K€ conséquence de la baisse du chiffre d'affaires et de la forte hausse des matières premières.

Dans un contexte de conditions hivernales particulièrement rigoureuses, l'annonce de la baisse future du crédit d'impôts, ainsi que le caractère économique du chauffage au bois avec un excellent retour sur investissement ont contribué à l'accélération des ventes relevées au quatrième trimestre, en progression de 27,1% par rapport au même trimestre de l'année dernière.

Différents projets innovants en termes de développement de produits à très haut rendement et à très faible émission de polluants sont finalisés afin de permettre à la société d'assurer sa croissance et sa compétitivité sur de nouveaux segments de clientèle dans un environnement économique dégradé.

Pour répondre à son besoin de croissance, le Conseil de Surveillance a autorisé au cours de l'exercice 2008 le Directoire conformément aux dispositions statutaires :

- A acquérir 56,4% de BIOMEE SAS spécialisée dans le marché de la fourniture du bois énergie et permettre ainsi à SUPRA de développer une offre et un ensemble de services autour du chauffage bois (installation, entretien, fourniture du combustible...).
- A consolider le réseau de concessionnaires de SUPRA au travers de l'acquisition de 100% de FEU STYLE et asseoir sa volonté d'accompagner, de renforcer et de développer avec les concessionnaires RICHARD LE DROFF, une offre produits et services sur l'ensemble du territoire national.
- A mettre en place les lignes de financement nécessaires à l'accompagnement de ses investissements et de sa croissance.

Compte tenu des investissements réalisés, du développement de nouveaux produits et d'un plan d'actions commercial ambitieux, 2009 a pour objectif le redressement et le retour à une rentabilité satisfaisante.

Le Conseil de Surveillance  
Obernai, le 13 février 2009

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

---

### OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos appréciations :

- Dans le contexte de la démarche initiée par la société, d'amélioration des procédures de contrôle interne portant sur l'organisation comptable et le traitement des informations concourant à l'établissement des comptes, nous avons été amenés, dans le cadre de notre audit, à effectuer des contrôles substantifs étendus sur les postes significatifs des états financiers.
- La note 1-4-3 "Autres dettes d'exploitation" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de certains passifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- La note "Etat des provisions" du paragraphe C "Informations relatives au bilan" expose les modalités d'évaluation et de constitution des provisions constatées dans les comptes au 31 décembre 2008.

Sur la base des éléments disponibles, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés du caractère approprié du processus d'identification et d'analyse des risques et du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

---

### VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2009  
Le commissaire aux comptes  
Mazars  
Jean-Brice de TURCKHEIM

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**Conventions nouvelles et engagements préalablement autorisés**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

**Conventions et engagements non autorisés préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce,

nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Directoire.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**Certificats d'économie d'énergie**

Votre société a constaté un produit de 427 500 € au titre du contrat cadre de Coopération National sur le marché de la rénovation des logements conclu avec la société EDF relatif aux certificats d'économie d'énergie à percevoir de EDF.

**Personnes intéressées :**

EDF en qualité d'actionnaire au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement car considérée initialement comme non réglementée.

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2009  
Le commissaire aux comptes  
Mazars  
Jean- Brice de TURCKHEIM

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## sur l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 31/03/2008 (16<sup>ème</sup> résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 30 000 actions au maximum, réservée aux salariés du plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé

nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2009  
Le commissaire aux comptes  
Mazars  
Jean- Brice de TURCKHEIM

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Supra

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SUPRA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

Nous relevons, comme le mentionne le rapport du Président, que le contrôle interne est en cours de réorganisation suite à l'entrée de votre société dans le groupe EDF, laquelle se traduit par des obligations et des règles nouvelles. Dans ce cadre, une évolution des procédures de contrôle interne est en cours, comme cela est mentionné au chapitre 4 dudit rapport qui précise, notamment, les objectifs fixés pour 2009.

Dans l'attente du déploiement d'un ERP unique, début 2009, l'utilisation de deux logiciels de gestion intégrés génère des difficultés qui nécessitent la mise en œuvre de contrôles substantifs importants.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2009  
Le commissaire aux comptes  
Mazars  
Jean- Brice de TURCKHEIM

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## I – RÉSOLUTIONS PRISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES

### PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 122 886,08 euros.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant global de 20 519 euros qui ont donné lieu à une imposition de 6 839 euros.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

### DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

### TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1 122 886,08 euros au compte "Report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	DONT ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40 %
31.12.2007	-	-
31.12.2006	-	-
31.12.2005	1.076.378 €	1.076.378 €

### QUATRIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MADAME VALERIE MICHEL MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Valérie MICHEL comme membre du Conseil de Surveillance faite à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 16 janvier 2009 en remplacement de Monsieur Michel CAVE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

### CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MADAME ISABELLE TOSTIN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame

Isabelle TOSTIN comme membre du Conseil de Surveillance faite à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 13 février 2009 en remplacement de Monsieur Christian BUCHEL, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

### SIXIEME RESOLUTION : CONVENTION RÉGLEMENTÉE NON AUTORISÉE PRÉALABLEMENT

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-90 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la conclusion en date du 15 octobre 2008 d'un avenant à l'avenant 2008 signé le 1er avril 2008 au Contrat-cadre de Coopération National sur le marché de la rénovation des logements conclu avec la société EDF.

Cet avenant modifie les engagements des parties pour 2008 portant sur les fiches travaux éligibles en tant que certificats d'économie d'énergie avec effet rétroactif au 2 février 2008. Au titre de cet avenant la société SUPRA devrait facturer à EDF environ 427.500 € conformément au contrat.

## II – RÉSOLUTIONS PRISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES

### SEPTIEME RESOLUTION : MODIFICATION DU MODE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE PAR ADOPTION DE LA FORME SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu le rapport du Directoire, l'Assemblée Générale décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme à Conseil d'administration régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce.

Les mandats des membres du Directoire et du conseil de surveillance prennent fin ce jour.

### HUITIEME RESOLUTION : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société et dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

### NEUVIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR PAUL ROSSINES EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Monsieur Paul ROSSINES, demeurant 35TER, rue Jean Bonal - 92250 LA GARENNE COLOMBES

Monsieur Paul ROSSINES a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**DIXIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR MORALD CHIBOUT EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Monsieur Morald CHIBOUT, demeurant 20 avenue Guérin 94220 CHARENTON-LE-PONT

Monsieur Morald CHIBOUT a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**ONZIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MADAME VALERIE MICHEL EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Madame Valérie MICHEL, demeurant 41 rue de Montreuil 94300 VINCENNES

Madame Valérie MICHEL a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**DOUZIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MADAME ISABELLE TOSTIN EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Madame Isabelle TOSTIN, demeurant 15 avenue André Malraux Immeuble Le Sisley 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Madame Isabelle TOSTIN a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**TREIZIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE**

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer aux membres du conseil d'administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence.

**QUATORZIEME RESOLUTION : CONFIRMATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DANS L'EXERCICE DE LEUR MANDAT**

L'Assemblée Générale confirme la société MAZARS et la société MAZARS-FIDUCO dans leurs mandats respectifs de commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée

Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**QUINZIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, constate que la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3 % de capital, décide, sous condition de l'adoption de la résolution suivante relative à la suppression du droit préférentiel de souscription :

de déléguer au Conseil d'Administration/Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise qui sera mis en place,

que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société qui sera mis en place ;

de fixer à 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation,

de fixer à 30.000 le nombre maximal des actions qui pourront être ainsi émises,

que le Conseil d'Administration/Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :

fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à émettre en conséquence des augmentations de capital objet de la présente résolution,

arrêter les conditions de l'émission,

décider les montants à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,

fixer les délais de souscription,

arrêter les dates, même rétroactives, à compter desquelles les actions nouvelles porteront jouissance,

constater ou faire constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,

prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

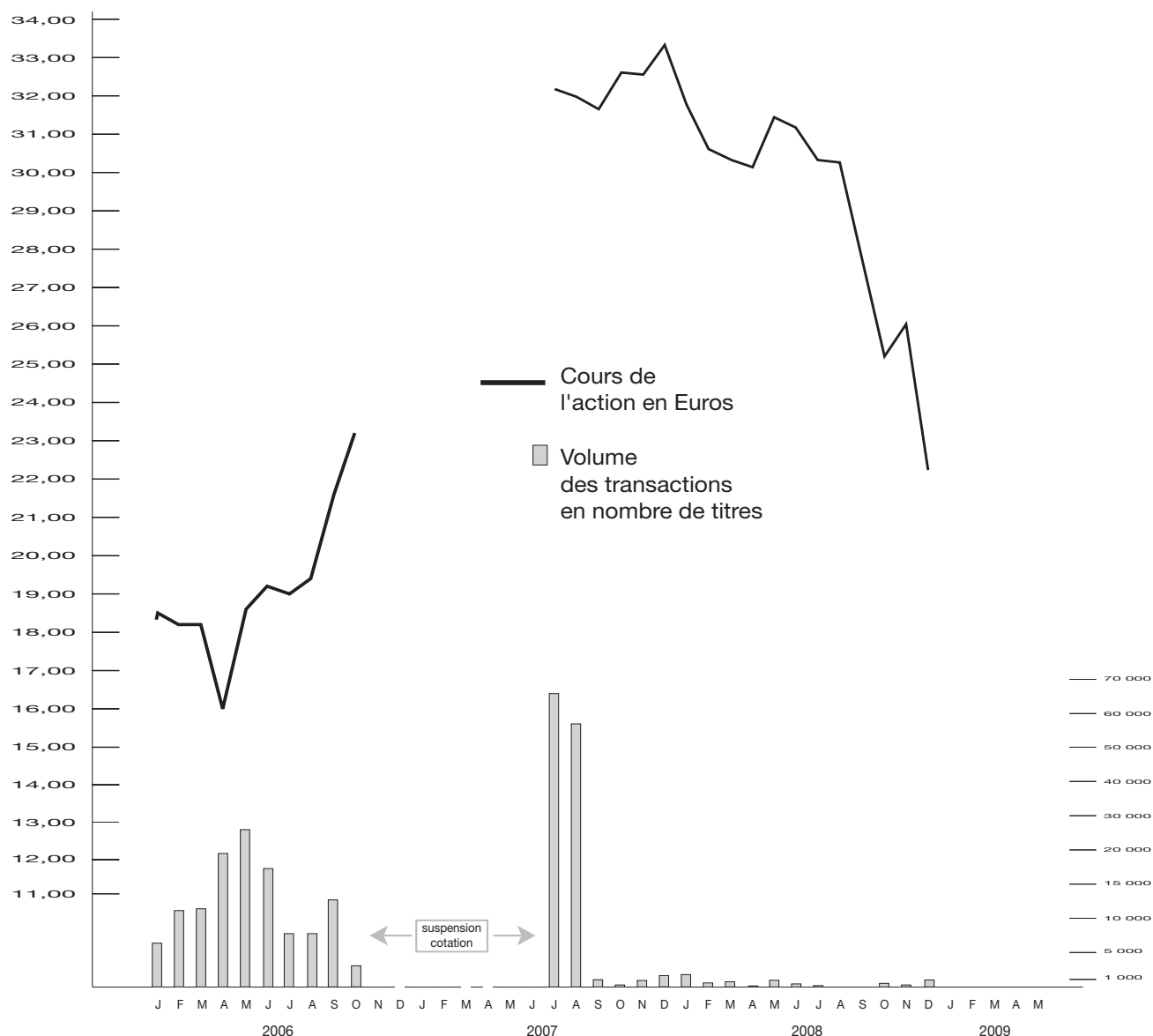
**SEIZIEME RESOLUTION : SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, décide de supprimer le droit préférentiel des actionnaires au profit des salariés de l'entreprise dans le cadre des augmentations de capital proposées dans la résolution précédente.

**DIX-SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

# LE TITRE SUPRA (MOYENNES MENSUELLES)



## Cotation et nombre de titres

636 768 titres SUPRA ont été admis à la cote du second marché de la Bourse de Paris le 12 février 1986 par OPV à 675 F (ajusté : 579 F).

Le 2 mars 1987 une action gratuite pour six a été distribuée, le nombre de titres admis étant de 742 896.

Le 25 octobre 1990, le Conseil d'Administration a constaté l'émission de 10 330 actions nouvelles en paiement d'une partie du dividende en actions, le nombre de titres admis passant à 753 226.

Le 19 décembre 1994, le Conseil d'Administration a décidé d'une augmentation de capital par émission de 188 000 actions nouvelles d'un nominal de 10 F chacune assorties de bons de souscription d'actions, le nombre de titres admis passant à 941 226.

L'exercice de 305 bons de souscription au prix de 65 F dont 10 F de nominal par action et 55 F de prime d'émission au cours de l'exercice 1998 a porté le nombre d'actions de 1 002 766 à 1 003 071 et sur la période du 17/01/1995 au 31/12/1998 de 941 226 à 1 003 071.

Suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, le capital social de la société se trouve porté à 1 659 221,56 €, divisé en 1 088 378 actions au 26 janvier 2007.

En date du 28/3/2007, EDF, par l'intermédiaire de sa filiale EDEV EnR Réparties, s'est rendue acquéreur de la participation de 66,5% détenus par le groupe familial Blum dans SUPRA pour un montant de 31,97 € par action.

Une offre de rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires dans le cadre d'une garantie visant les actions de la société SUPRA a été déposée par la société EDEV EnR Réparties en date du 18 juillet 2007 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07. A l'issue de cette garantie de cours, EDEV EnR Réparties a vu sa participation portée de 66,40 % à 82,29 % au 20 août 2007 pour 81,98 % de droit de vote.

## Cours et échanges

Les cours extrêmes ont été,  
- au plus haut : 33,21 € et au plus bas : 14,19 € pour 2008  
La moyenne mensuelle des titres échangés a été de 156 titres sur 2008.

## Actionnariat

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins.

La structure du capital au 31 décembre 2008, telle que connue par le Directoire, est la suivante :

	Capital détenu	Droits de vote
EDF EnR	82,41 %	82,32 %
Financière de l'Echiquier	8,80 %	8,79 %
Public et divers	8,79 %	8,89 %